

La défense aérienne passive est-elle nécessaire?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **12 (1936-1937)**

Heft 25

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-713409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ments et leurs intentions. Mais il faut encore ajouter, à l'actif de la télévision, un autre très grand avantage en ce qui concerne le secret. La radiogoniométrie permet de déterminer la direction dans laquelle se trouve un poste émetteur, et la combinaison de plusieurs observations radiogoniométriques exécutées par des postes convenablement répartis, permet même de préciser l'emplacement du poste émetteur. D'autre part, le très large emploi de la T.S.F. oblige à faire précéder le message de chaque poste d'un mot indicatif qui lui est propre et qui permet à ses correspondants de le reconnaître. L'expérience de la guerre mondiale a montré qu'on arrive facilement à discerner la composition d'un réseau ennemi aussi bien que les emplacements des postes qui le composent. L'apparition de nouveaux indicatifs trahit l'arrivée de renforts, et bientôt même leur importance. Sur mer, l'envoi d'un message par un bâtiment ou une escadre est pour l'ennemi un renseignement sûr au sujet de leur position.

Cela est si vrai que dans toutes les armées et marines des ordres très stricts limitent l'emploi de la T.S.F. et parfois même l'interdisent d'une manière complète. La télévision peut être décelée comme la T.S.F. par la radiogoniométrie. Mais il faut une durée de transmission suffisamment longue pour permettre à celle-ci d'obtenir des résultats. Si on a recours à la photographie pour l'enregistrement des messages écrits et croquis envoyés par télévision, la durée de l'émission peut être limitée à quelques secondes et ne pas permettre, par suite, à la radiogoniométrie ennemie de faire une besogne utile.

Pour que les résultats que nous venons d'exposer soient possibles, il faut disposer d'appareils d'un fonctionnement sûr en nombre suffisant, et que ces appareils soient d'un poids et d'un encombrement assez réduits pour qu'il ne résulte pas de leur utilisation des difficultés insurmontables. Dès maintenant, dans toutes les grandes puissances ces études sont poussées d'accord entre les gouvernements et les firmes qui se sont spécialisées dans les applications de télévision. Ces études restent, bien entendu, entourées du secret le plus absolu.

Le pays qui saura le premier les mener à bien se sera assuré pour le temps de guerre un nouveau moyen de transmission susceptible, par l'expédition rapide et secrète des comptes rendus et des ordres, de lui fournir une sérieuse chance de victoire de plus.

Général A. Niessel.

La défense aérienne passive est-elle nécessaire ?

Nous ne pouvons répondre à cette question que par une affirmation sans réserve aucune. Nous voulons examiner ici sans préjugés et objectivement pourquoi, quelque 20 ans après la grande guerre mondiale, nous estimons aujourd'hui la défense aérienne passive nécessaire et indispensable.

Remettons-nous un instant en mémoire l'occupation de nos frontières dans les années 1914—1918. Pendant ces années-là, nos frontières, et de ce fait notre neutralité, ont été violées pas moins de 1004 fois. Mais il est important de savoir que 808 de ces cas ont été des *violations aériennes de frontière*. Nous voyons donc qu'environ le 80 % des violations de frontières ont été commises par des avions et cela en un temps où l'aviation militaire, en comparaison de ses proportions actuelles, en était encore à ses débuts et n'était utilisée par les armées terrestres que comme arme accessoire.

Aujourd'hui cependant, l'aviation militaire est devenue dans toutes les grandes nations qui nous entourent une partie autonome de l'armée et a eu un développement que personne n'osait prévoir.

Des escadrilles d'appareils de bombardement avec une capacité de charge de 1000—1500 kg sont aujourd'hui à même de faire leurs exercices à une hauteur de 6000 m et plus à une vitesse de 250—300 km à l'heure. Leur rayon d'action pratique dans sa plus grande longueur dépasse du double au triple notre pays.

L'importance de l'arme aérienne augmente journellement et ce développement trouve son expression évidente dans le fait que presque toutes les puissances européennes s'efforcent de conclure des pactes aériens. Il nous semble que ceci devrait être un indice suffisamment clair pour nous démontrer que l'arme aérienne n'est pas seulement prise en considération par les ministères de guerre, mais que les politiciens de leur côté lui donnent également une importance au moins égale. C'est précisément ce développement imprévu et l'importance de l'aviation qui augmentent considérablement les périls pour les neutres.

Comme il serait facile, dans une guerre future, de prétendre que des territoires neutres ont été survolés et que le neutre en est non seulement responsable mais qu'il doit en rendre compte. De cette manière, il n'est pas exclu que l'Etat neutre soit, dans un temps très bref, entraîné dans le conflit, que ce soit parce qu'une des puissances belligérantes cherche simplement un prétexte ou qu'une des parties agisse ainsi parce qu'elle est vraiment soucieuse de sa sécurité.

Il est vrai que les violations aériennes de frontière citées plus haut ont toutes pu être réglées pacifiquement, mais qui est à même de nous garantir que dans une guerre future, dans laquelle l'arme aérienne jouera le rôle principal, il en sera de même ?

C'est un fait, dont il n'est pas permis de douter, que les possibilités de surprises et de mise en péril des petits Etats neutres, ne peuvent pas être comparées à la situation d'avant 1914, par suite de l'intervention de l'arme aérienne comme instrument de guerre.

En conséquence, c'est un devoir national de préparer et d'organiser non seulement la défense aérienne militaire, mais aussi la défense aérienne passive de la population civile.

L'emploi de l'arme chimique, c'est-à-dire de gaz asphyxiants et de substances de combats ne serait-il pas exclu du fait qu'il est interdit par le droit des peuples, pour le cas où nous devrions en arriver en Europe à un conflit armé ?

Là aussi nous sommes obligés de répondre négativement.

Le *protocole de Genève* de 1925 est le résultat final de tous les efforts faits jusqu'à ce jour pour interdire internationalement la guerre chimique et bactériologique.

C'est la seule convention internationale actuellement en vigueur qui contient une interdiction générale y relative.

Un examen attentif de ce protocole nous oblige cependant à constater qu'à peine la moitié des Etats sont engagés par celui-ci et que l'interdiction n'est valable qu'entre belligérants qui sont parties contractantes. En plus, le protocole n'interdit pas la préparation de substances agressives chimiques devant servir à des représailles et, fait qui mérite d'être spécialement mis en évidence, permet la préparation de moyens de défense contre les effets de la guerre chimique.

Ces grandes déficiences et lacunes du protocole de Genève ont engagé la *Croix rouge internationale* à faire une déclaration lors de la *séance de Bruxelles en octobre 1930*. Dans cette déclaration « toutes les préparations et les moyens utiles à la défense passive de la population civile contre les périls de la guerre, qu'il s'agisse de la guerre chimique seulement, ou de la guerre chimique combinée avec d'autres moyens agressifs » sont déclarés comme étant un *devoir impérieux*.

La situation juridique actuelle ne nous offre aucune garantie que dans une prochaine guerre le gaz, mais aussi les bombes explosives et incendiaires ne seront pas employées comme moyens de combats.

Ce sont ces constatations qui ont imposé à notre Gouvernement le devoir de préparer, sur une large échelle, la défense aérienne passive. Cependant, si nous voulons arriver au but de nos efforts pour la défense aérienne passive, nous devons tous collaborer activement, car chacun de nous peut être touché. Si nous agissons de la sorte, nous aurons la plus grande garantie de pouvoir, même dans une prochaine guerre, sauvegarder notre neutralité.

La défense aérienne passive ne signifie aujourd'hui rien d'autre que l'affermissement de notre neutralité et, par elle, le maintien de notre liberté.

Petites nouvelles

La 1^{re} division, renforcée par les troupes d'armée, effectuera son cours de répétition de manœuvre du 27 août (infanterie, du 30 août) au 11 septembre. Les troupes seront divisées en deux groupes distincts. Le gros comprenant les brigades d'infanterie 1 et 2 (à l'exception du rég. inf. 2), le rég. de lw. 39, le groupe de renseignements 1, la brigade d'artillerie 1 (à l'exception du groupe d'art. camp. 3) et les autres troupes spéciales, prendra ses cantonnements, dans la semaine précédant les manœuvres, à l'ouest de la vallée supérieure de la Broye, dans la région du Jorat jusqu'au nord de Sottens. Le rég. art. auto 5 (St-Maurice) ira à Romont, et le groupe de l'est, composé principalement de la brig. mont. 3, de la brig. légère 1, du groupe de renseignements 2, du groupe d'ob. camp. 25 et du groupe art. mont. 1, ainsi que des autres troupes spéciales nécessaires, sera cantonné dans la Vallée de la Sarine, de Gruyères à Rougemont, ainsi que dans le secteur Broc-Charney-Valsainte, puis à Vuadens et Vaulruz, Bulle-la-Tour de Trême, ainsi qu'à Grandvillars, Estavannes et Albeuve-Neirivue, etc.

Pendant la seconde semaine, du 4 au 8 septembre, des manœuvres, dirigées par le colonel Guisan, cdt. du 1^{er} corps d'armée, auront lieu dans la région des préalpes de la Haute-Gruyère, du plateau d'Echallens et du Jorat. Deux groupes de division actifs et deux divisions de cadres représentées par de hauts états-majors participeront aux manœuvres comme troupes de liaison.

Les troupes en présence seront les suivants: le groupe ouest ou parti rouge portera la bande blanche. Il sera commandé par le colonel Combe, cdt. de la 1^{re} division. La division secondaire sera commandée par le colonel Schwarz, cdt. de la garnison de St-Maurice.

Le groupe est, c'est-à-dire bleu, sans signe distinctif spécial, sera commandé par le colonel Jordi, chef du Service des troupes légères. La division secondaire sera commandée par le colonel d'EMG Perrier.

Ces manœuvres seront suivies, le 9 septembre, d'un défilé près de Mont-sur-Lausanne.

Quoiqu'il en soit, en dépit de la minceur relative et momentanée des effectifs en présence, en dépit de l'aspect un peu hybride de manœuvres qui se déroulent sous le signe simultané de l'ancienne et de la nouvelle organisation, les exercices de la 1^{re} division éveillent un vif intérêt au dehors, puisqu'une vingtaine de missions militaires étrangères se sont annoncées pour y assister. *

Une délégation de l'armée, se composant du colonel commandant de corps Wille, chef d'arme de l'Infanterie, du lieutenant-colonel di Giovanoel, of. instr. de cavalerie, et du major Nager, of. instr. d'infanterie, a assisté aux manœuvres qui se sont déroulées en Italie, sur le Piave.

De leur côté le colonel commandant de corps Miescher, cdt. du 3^e corps d'armée, le colonel Gubeli, nouveau chef de la 8^e division, et le colonel Frick, forment la délégation suisse qui prend part aux manœuvres de l'armée allemande.

Enfin le colonel divisionnaire Bircher, cdt. de la 4^e division, assistera aux secondes manœuvres qui auront lieu plus tard en Allemagne. *

Les 11 et 12 septembre aura lieu à Berne une démonstration comme on n'en a pas eu jusqu'à aujourd'hui. Sur la place de sport du Neufeld, les conducteurs et les chiens de service de l'armée (liaison et sanitaire), des douanes des différents postes suisses ainsi que les conducteurs et chiens de la police cantonale et communale de toute la Suisse montreront ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent faire. Les participants se présenteront en tenue de service et montreront toutes les possibilités que l'on a d'employer les chiens au service de l'armée, de la garde des frontières et de la police. Le président d'honneur de cette réunion est le colonel Guisan, cdt. du 1^{er} corps, auquel on doit comme on le sait, l'introduction des chiens de guerre à la 1^{re} division. *

Comme il fallait s'y attendre, les résultats obtenus par nos aviateurs suisses au meeting international d'aviation de Dübendorf ont incité le public et la presse à tirer des conclusions un peu trop hâtives touchant les qualités de notre matériel. On a même été jusqu'à dire que les lacunes constatées à cette occasion dans notre arme aérienne allaient engager les autorités responsables à examiner de nouveau la question dans toute sa complexité.

La « Presse suisse moyenne » est en mesure de fournir les précisions suivantes à ce sujet :

« En ce qui concerne l'appareil C 35 que l'on construit actuellement dans les ateliers de Thoune, il s'agit d'un modèle dont les avantages et les inconvénients ont été minutieusement étudiés et pesés avant qu'on se décide à le fabriquer en série. Il présente notamment des avantages certains sur d'autres types en ce qui concerne les conditions d'atterrissage et de départ. En outre, il est plus robuste que les autres types que l'on a examinés en même temps. Les concours de vitesse de Dübendorf ont eu lieu sans que l'on modifiât quoi que ce soit à cet appareil pour en augmenter la rapidité. Il ne faut pas oublier non plus que notre pays est le seul qui ait osé affronter la lutte avec des appareils livrés quelques jours auparavant. Ces appareils ont donné à tous égards des résultats probants. Il est complètement faux de vouloir conclure, de la faible différence du « temps » entre les avions étrangers et les nôtres, que notre matériel est inutilisable. Une différence de temps de cinq minutes, sur un aussi long parcours que celui de Dübendorf, ne joue nullement un rôle déterminant en temps de guerre. Au concours d'altitude, la différence de temps a été de 1 minute 20 secondes seulement. C'est un étranger qui a pris la première place, suivi d'un Suisse, puis d'autres étrangers. Mais pour nous, une seule considération s'impose: ce ne sont pas les appareils que nous pouvons nous procurer en temps de paix qui jouent un rôle déterminant en temps de guerre, mais bien ceux que nous pouvons fabriquer chez nous, même en temps de guerre. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous décider en faveur de modèles étrangers, auxquels nous serions probablement obligés de renoncer en cas de guerre. Enfin, des raisons d'ordre économique nous obligent à construire nos appareils dans le pays même.

Notre programme de développement de l'arme aérienne n'a d'ailleurs pas encore été fixé dans tous ses points. Les instances responsables recherchent toujours des prototypes d'appareils dans le monde entier. Nous ne sommes pas encore en mesure d'aligner des appareils qui puissent être opposés à certains modèles étrangers. Mais ceux que nous possédons déjà, qui ont été construits d'après le programme prévu, ont donné des résultats tout à fait satisfaisants, tant en ce qui concerne la formation des pilotes que la mobilisation.

Il va sans dire que lorsque nous faisons l'acquisition de matériel d'aviation, nous tenons compte de toutes les expériences qui seraient utiles pour le cas d'une guerre. Le message sur le renforcement de notre défense nationale donne pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour décider, au fur et à mesure des progrès de la technique, quels sont les types d'appareils qu'il faut adopter. Ce qui compte, c'est l'unité tactique et stratégique de l'arme aérienne, la préparation de la mobilisation et le remplacement des appareils. La direction de notre arme aérienne sait ce qu'elle veut et ce qui est utile au pays. A cet égard, l'opinion publique peut se tranquilliser; il est certain que les crédits affectés au développement de notre aviation militaire sont employés de façon judicieuse et rationnelle.